

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉCOLE DE L'AIR

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE

Vu l'article 20 du décret n° 66-876 du 17 novembre 1966 relatif à L'École de l'Air.

Vu le décret n° 69-220 du 5 mars 1969 relatif à l'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École de l'Air aux élèves de l'École de l'Air;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'instruction de l'École de l'Air arrêtant le classement de sortie, en date du 30 Juin 1983

confère à Monsieur PLANTIER Michel

né le 08 octobre 1959 à BAGNEUX (Hauts de Seine)

ancien élève de l'École de l'Air

Corps des Officiers mécaniciens de l'air (division mécaniciens)

promotion : 1981

le titre de : **INGÉNIEUR DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE DE L'AIR**

Paris, le **9 DEC. 1983**

N° 606



**Le Directeur du personnel militaire
de l'armée de l'air**

Général de corps aérien J. BONNET